

**CHARTRE des PARENTS des licenciés
des ENFANTS de GUER BASKET
Saison 2022/2023**

1. A L'ENTRAINEMENT :

- Les parents s'engagent à envoyer régulièrement leur enfant aux entraînements ainsi qu'aux différentes rencontres (matches, tournois...) durant toute la saison tout en respectant les horaires.
- L'entraîneur a besoin de connaître son effectif pour préparer sa séance. En cas d'absence de leur enfant, les parents sont tenus de prévenir l'entraîneur !
- Pour les parents des plus jeunes, les parents accompagnent et récupèrent leur enfant dans la salle.

2. AU MATCH :

- ✓ **Les parents, tout comme les joueurs et le coach, sont l'image du club !**
Il est donc demandé aux parents :
 - **de respecter** l'équipe adverse, les décisions de l'arbitre ainsi que les choix et décisions techniques de l'entraîneur.
 - **d'encourager avec bienveillance** l'équipe de leur enfant à domicile comme à l'extérieur !
- ✓ **Pour les matches à l'extérieur**, il est demandé aux parents de participer aux déplacements des enfants de l'équipe (Voir avec le parent coordinateur de l'équipe pour les roulements).
- ✓ Les parents participent à tour de rôle au **lavage des maillots** et **shorts** de l'équipe de leur enfant.
- ✓ Pour les matches à domicile, les parents seront invités à contribuer à tour de rôle au goûter d'après-match en servant une collation aux équipes adverses.

3. AIDES DIVERSES :

- ✓ Afin de faciliter l'organisation des déplacements et la gestion de l'équipe, il est demandé de nommer **deux parents coordinateurs** de l'équipe en accord avec l'entraîneur et les parents en début de saison, pour l'organisation des déplacements et coacher l'équipe...
- ✓ **Collaborer aux divers événements ou vie du club** (repas, assemblée générale, tournois) sous forme diverses et variés comme la recherche de nouveau sponsor, lots auprès de votre entreprise, préparer des goûters pour les équipes de jeune

J'ai lu la charte et je m'engage à la respecter :

Prénom et nom : Signature: